

# PANTAENIUS

## Solutions d'Assurances Plaisance



**PANTAENIUS**  
Assurances Yachts



PANTAENIUS

---

# Les plus de Pantaenius

Nos produits et services pour  
répondre à vos besoins



Leader du marché européen



Hotline 24h/7



Transparence des frais

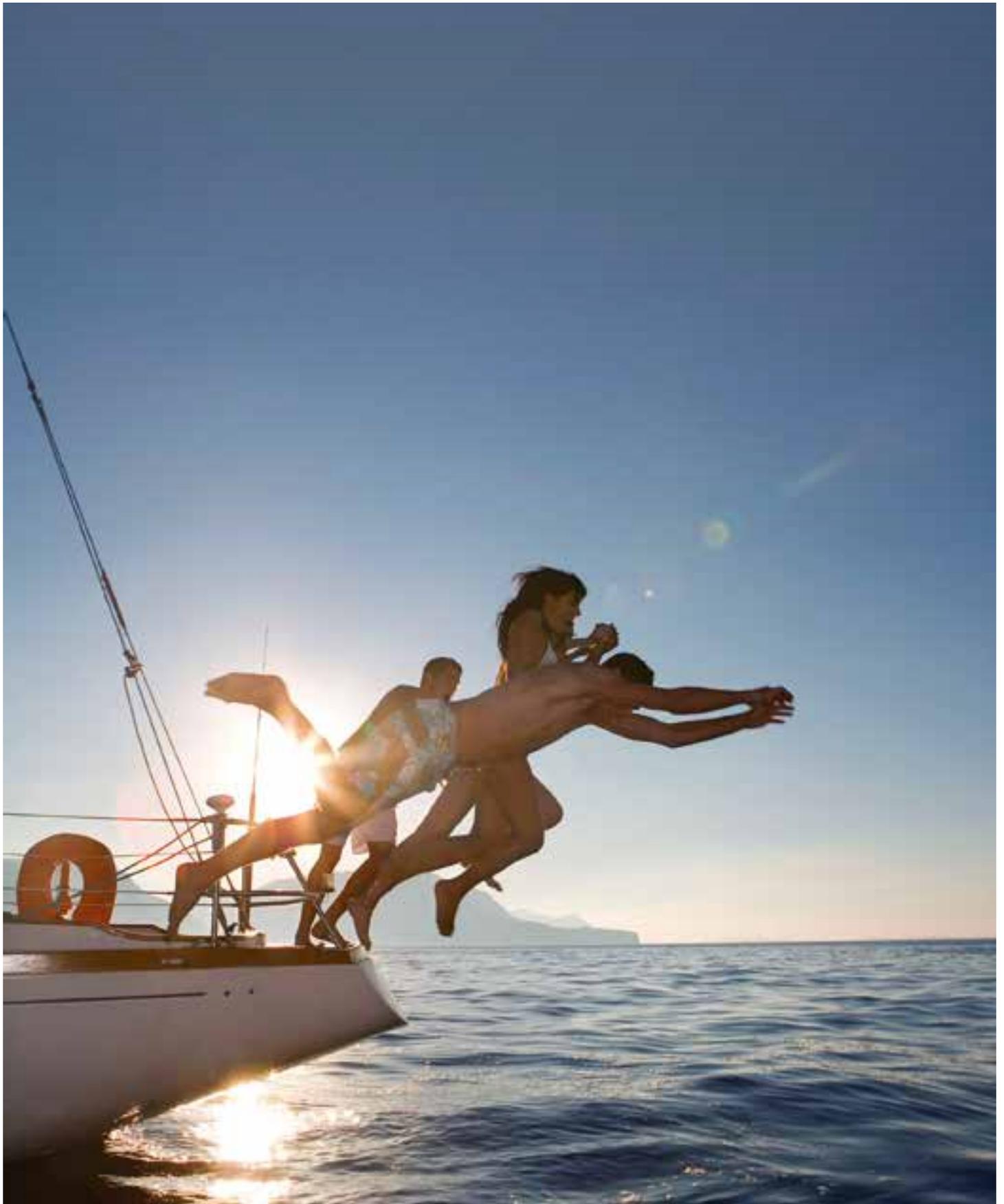


Réseau international



Service de qualité

*Quoi qu'il advienne !*



## Les Avantages Pantaenius

# L'importance...

## ... d'être réellement compris !

Depuis plus de 100 ans, nos équipes sont constituées de professionnels passionnés et experts de la navigation de plaisance et du yachting. Nous connaissons et comprenons les besoins des plaisanciers. Nous pouvons vous fournir des conseils en matière de prévention des dommages, du sauvetage, de la sécurité, de la maintenance et bien plus encore.

## ... d'être assuré auprès d'un leader de l'Assurance Plaisance !

Avec plus de 80 000 plaisanciers assurés, Pantaenius est le plus important intermédiaire d'assurances plaisance d'Europe. Depuis notre réseau de bureaux implanté en Europe, U.S.A et en Australie, nos équipes internationales assurent des services et des conseils dans plus de 8 langues. Nos conditions claires et faciles à comprendre simplifient vos démarches dans la recherche de garanties réellement adaptées à votre bateau et à son usage.

## ... d'avoir une sécurité financière !

Quand vous assurez votre bateau auprès de Pantaenius, vous assurez votre capital. En cas de perte totale, c'est la valeur de souscription (valeur agréée) qui vous est intégralement remboursée et cela pendant toute la vie du contrat. Ainsi vous pourrez racheter un bateau équivalent à celui que vous aviez au jour de la souscription de vos contrats Pantaenius !

## ... de ne pas être seul en cas d'urgence !

Les sinistres sont intégralement gérés par notre service indemnisation Pantaenius. Ce département est composé de spécialistes de la plaisance et du yachting qui ont minutieusement sélectionné leurs experts maritimes. Nous possédons un réseau international de plus de 35 000 professionnels et partenaires que nous pouvons contacter et faire intervenir à tout moment dans le cas d'éventuels dommages ou besoin d'assistance. Nous mettrons en place toutes les mesures possibles pour limiter les dommages et serons présents pour vous aider et vous conseiller tout au long de la gestion de votre sinistre.

# Multirisques Plaisance – Avantages



## Une véritable garantie Multirisques Plaisance

Le bateau, ses accessoires et équipements ainsi que l'annexe sont assurés y compris pendant les périodes d'hivernage, les opérations d'entretien, de grutage ou de réparation, que le bateau soit en navigation, au port, au mouillage ou à terre.



## Une valeur agréée pendant toute la vie du contrat

Nous nous accordons sur la valeur assurée du bateau. En cas de perte totale, cette valeur vous sera intégralement remboursée.



### Non application de la franchise

Aucune franchise en cas de perte totale, vol avec effraction, incendie, foudre, dommage aux effets personnels, ainsi qu'en cas de collision imputable à un tiers lorsque le bateau est amarré.



### Du neuf pour du vieux

Les pièces endommagées seront remplacées par des pièces neuves en cas de sinistre couvert. Pantaenius rembourse les dommages partiels sans déduction pour vétusté.



### Frais d'assistance

Même sans danger immédiat, nous pouvons prendre en charge jusqu'à 5.000,00 € de frais d'assistance et de remorquage vers le lieu le plus proche de réparation ou d'approvisionnement en carburant, huile, batterie et pièces de rechange.



### Frais d'expertise inclus

Si vous avez talonné, les frais d'expertise en cas de dommage avéré ou pas, vous seront remboursés sans application de franchise.



### Abandon du navire

Si votre vie est en danger et que vous devez abandonner le navire, le contrat Pantaenius couvrira cette perte si celui-ci demeure toujours introuvable après trois mois.



### Vice propre ou défaut de construction

Les conséquences d'un vice propre, d'un défaut de construction ou de l'usure normale sont couverts à l'exception de la pièce défectueuse.



### Transport et hivernage

Le bateau est couvert toute l'année qu'il soit en navigation, à quai, à terre, lors de sa mise à l'eau, dans un chantier et lors d'un transport terrestre, ° uviale ou par ferry au sein de la zone de navigation contractuelle.



### Frais de sauvetage

Les frais de sauvetage et de retraitement sont couverts par les contrats Pantaenius, sans limitation et même s'ils dépassent la valeur assurée du bateau. Le sauvetage est garanti même s'il s'avère infructueux.

## Responsabilité Civile – Avantages





### Une véritable assurance Responsabilité Civile

Les dommages corporels, matériels ou immatériels, causés aux tiers sont couverts par notre contrat Responsabilité Civile Pantaenius.



### Le système de secours a été activé ! Ne vous inquiétez pas !

Si vous déclenchez accidentellement un des systèmes de secours (EPIRB ou GMDSS) les frais de recherche et de sauvetage exigés peuvent être couverts.



### Nous vous rendons votre liberté

Si votre bateau fait l'objet d'une saisie au titre d'une réclamation, Pantaenius peut fournir une garantie financière jusqu'à 100.000 Euros.



### Pollution

La pollution des sols, de l'eau y compris des nappes phréatiques est couverte dans le cadre de l'assurance Responsabilité Civile Pantaenius.



### Réclamations infondées

Votre contrat Responsabilité Civile vous couvre en cas de réclamations infondées.



### Annexes et loisirs nautiques

La responsabilité liée à l'utilisation de l'annexe et des équipements de loisirs nautiques est couverte.



### La régates : du pur plaisir !

L'utilisation de votre bateau lors de régates est automatiquement couverte par votre Assurance Responsabilité Civile Pantaenius.